



Organisation
internationale
du Travail

Résumé exécutif

Regulating for decent work: New directions in labour market regulation [Réglementer pour le travail décent: nouvelles orientations en matière de réglementation des marchés du travail]

Sous la direction de Sangheon Lee et Deirdre McCann

Déréglementation ou travail décent?

Regulating for decent work: New directions in labour market regulation est le premier volume compilé à partir des travaux du réseau Réglementer pour le travail décent (Regulating for Decent Work Network – <http://rdw.law.unimelb.edu.au/>), un réseau de chercheurs international et interdisciplinaire qui soutient et encourage les travaux qui portent sur les deux volets contemporains les plus importants de la réglementation des marchés du travail: la théorie économique classique et l'Agenda du travail décent de l'OIT. Ce volume met en évidence certains des éléments les plus importants et les plus nouveaux dans les travaux de recherche contemporains sur les marchés du travail en vue d'enrichir les débats théoriques et les débats sur les politiques à mener en ce qui concerne la réglementation du travail postérieure à la récession. On trouvera dans cet ouvrage une étude des cadres réglementaires de pays aussi divers que le Brésil, la Chine, les États-Unis, la France, l'Indonésie et la Tanzanie, qui expose les travaux de recherche issus de diverses disciplines comme l'économie, le droit, les relations professionnelles, la sociologie et la science politique.

Le lecteur trouvera dans ce livre un répertoire des problèmes qui se posent en matière de réglementation des marchés du travail:

- le rôle des études empiriques pour évaluer et soutenir les interventions sur les marchés du travail;
- les limitations historiques du champ d'application des cadres réglementaires et les récentes initiatives pour étendre leur portée; et
- le déclin des mécanismes institutionnels traditionnels et la recherche de techniques réglementaires efficaces pour les remplacer.

Ont contribué à la rédaction de ce volume: Simon Deakin (University of Cambridge), David Marsden (London School of Economics), Jill Rubery (University of Manchester), Manuela Tomei (Bureau international du Travail, Genève), et Leah F. Vosko (York University, Toronto).

Principales conclusions

Les limites de la déréglementation

La conclusion à laquelle sont parvenus les contributeurs du volume est que les affirmations fondamentales

de la théorie économique dominante à propos de l'incidence des réglementations des marchés du travail ont été exagérées. Plusieurs pays sont donnés en exemple:

- Au Brésil, les données disponibles ne viennent pas étayer l'allégation selon laquelle les réglementations du travail entraînent une augmentation de l'informalité. Au contraire, la tendance est à l'accroissement de la formalisation.
- Au lendemain de la crise financière, le "modèle de flexibilité" des États-Unis n'a pas permis d'atteindre l'un de ses principaux objectifs, à savoir faciliter la création rapide d'emplois.
- Les éléments de preuve empiriques transnationaux donnent à penser que les salaires minima ne faussent pas le fonctionnement des marchés. Les lois relatives aux salaires minima peuvent contrecarrer les effets de distorsion et atténuer certains des déséquilibres causés par la segmentation de l'offre de main-d'œuvre en fonction du sexe.

La difficulté à laquelle se heurte la politique législative est d'établir un équilibre entre la croissance, la création d'emplois et la protection des travailleurs. L'expérience d'un certain nombre de pays confirme le rôle important des politiques publiques pour ce qui est de permettre aux travailleurs de recevoir une part des gains générés par la croissance économique.

Les avantages de la réglementation

Il faut d'urgence trouver des approches de la réglementation des marchés du travail qui soient plus équilibrées. Ceux qui participent à la formulation des politiques doivent reconnaître les avantages que la réglementation est susceptible d'offrir et les intégrer à la conception et à l'évaluation des politiques relatives aux marchés du travail.

Les contributeurs de ce livre identifient trois formes essentielles sous lesquelles les réglementations du travail peuvent créer des avantages:

- En tant qu'instruments pour améliorer le bien-être des travailleurs. Les réglementations du travail sont très souvent décrites comme le résultat d'activités d'"acquisition de rentes". Or, elles peuvent être des instruments de "partage des risques", en facilitant le partage des divers risques caractéristiques des économies de marché au lieu de les laisser peser sur une proportion relativement faible de travailleurs.
- En tant que contraintes avantageuses. Souvent, les réglementations du travail ont été expressément conçues pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les employeurs. En particulier, elles pallient au manque de coordination entre les employeurs. Ainsi, les mécanismes relatifs aux salaires minima et les lois visant à protéger l'emploi ont des effets positifs sur la formation et le perfectionnement des compétences des travailleurs, en améliorant la structure de l'emploi vers des emplois de qualité.
- En tant que véhicules des valeurs sociales. Les réglementations des marchés du travail contribuent à un ensemble de valeurs qui vont au-delà de la sphère de l'économie. La pensée économique néoclassique n'a pas pris en compte les objectifs sociaux auxquels répondent les législations du travail.

Mesure et sources des données

Pour bien comprendre et évaluer les effets des réglementations du travail, il faut des données robustes. De nouvelles sources de données ont été élaborées, qui permettent de mesurer

les différences transnationales entre les régimes légaux. Ces sources remettent en question la manière dont on conçoit habituellement l'incidence des réglementations du travail sur l'économie en donnant à penser que cette incidence n'est pas aussi négative qu'on le supposait. Cependant, il faut des données plus fiables sur les lois et leur fonctionnement dans la pratique, en particulier dans les pays en développement. Les effets des législations du travail ne peuvent être pronostiqués en utilisant des modèles d'application universelle; il faut pour cela des analyses plus pointues des conditions nationales, régionales et sectorielles et des institutions complémentaires.

Travail précaire

Un manque de concordance très fréquent entre les modalités de la participation de la main-d'œuvre et les cadres réglementaires contribue à générer des formes d'emploi précaires. Elles concernent généralement les groupes de travailleurs les plus vulnérables. Durant la dernière décennie, il y a eu une tendance à établir des mesures légales expressément conçues pour protéger les travailleurs qui sont dans des emplois précaires, y compris dans les normes de l'OIT et dans les lois et politiques de l'Australie, du Canada, de l'Union européenne et des États-Unis.

Mais ces cadres continuent de reposer sur la "relation de travail classique" qui va de pair avec le modèle d'emploi industriel. C'est pourquoi il est peu probable qu'ils amélioreront les régimes de travail qui s'écartent fortement du modèle classique. Il faut des stratégies en matière de réglementation qui ne se contentent pas de supposer un seul modèle d'emploi et qui prennent en compte le sexe, la nationalité et l'âge.

Déclin des mécanismes institutionnels traditionnels

Les mécanismes institutionnels traditionnels sont en déclin, comme l'illustrent particulièrement bien les marchés du travail internes et professionnels qui caractérisaient autrefois les pays industrialisés. Il est de plus en plus courant que les marchés du travail présentent comme caractéristique une concurrence à l'admission qui se prolonge sur une période de temps considérable, par des "compétitions entre candidats" de longue durée. Ces transitions concurrentielles rendent difficile l'obtention d'un travail décent, surtout pour ceux qui participent à ces compétitions sur de longues périodes marquées par une faible rémunération et l'insécurité de l'emploi.

Il est donc urgent de concevoir de nouvelles stratégies réglementaires qui puissent remplacer les institutions en déclin. Celles-ci devraient inclure des techniques de réglementation qui régissent effectivement l'entrée sur le marché du travail et l'avancement professionnel.

Éléments de cadres réglementaires efficaces

L'efficacité des cadres réglementaires est l'un des thèmes essentiels des études contemporaines sur les réglementations des marchés du travail. En revanche, les travaux de recherche sur les effets économiques de la réglementation du travail reposent souvent sur une compréhension approximative du fonctionnement des mesures légales. Cet ouvrage met en évidence la nécessité d'intégrer l'efficacité légale dans ces analyses. Par exemple:

- On suppose généralement que les normes légales ne sont pas pertinentes pour d'importants segments des marchés du travail des pays en développement, y compris pour les entreprises

et les relations professionnelles qui constituent ce qu'on appelle l'«économie informelle». De nouvelles données issues d'une enquête menée en Tanzanie sont exploitées dans ce livre pour examiner la connaissance qu'ont les travailleurs des normes légales et leurs actions en cas de violation de ces normes. Cette étude donne à penser qu'il existe d'importantes possibilités d'amélioration des conditions de travail par la sensibilisation des travailleurs aux normes légales.

- Les mécanismes d'inspection du travail sont souvent jugés inefficaces, surtout dans les pays en développement. Cependant, on commence à identifier des pratiques innovantes dans divers environnements. La récente expérience du Brésil est examinée dans ce volume. Elle montre que les modèles de gestion et l'organisation de travaux de réglementation sur le terrain par les inspecteurs du travail sont des éléments capitaux pour rendre les inspections du travail efficaces.

La complexité de la réglementation des marchés du travail

Les analyses des marchés du travail faites par les économistes du courant dominant n'évaluent pas la complexité des cadres réglementaires. En particulier, la théorie économique classique adopte une façon de décrire les mesures légales abstraite et statique. Il s'agit-là d'une description simpliste des réglementations du travail qui ne tient pas compte de la complexité de leur fonctionnement.

Les contributeurs de cet ouvrage préconisent un remplacement de ce modèle simpliste par des modèles qui rendent compte des réalités complexes et du flou qui caractérisent la conception et la mise en œuvre des réglementations. Ils font les suggestions suivantes:

- Il faut reconnaître le rôle des intervenants autres que le pouvoir judiciaire pour déterminer les effets des réglementations légales. En particulier, la réaction des employeurs est capitale.
- Les réglementations des marchés du travail sont susceptibles d'être appliquées de manière différente selon les différents groupes des marchés du travail. Il est essentiel de déterminer la manière dont les cadres réglementaires régissent les différentes parties prenantes des marchés du travail.
- Il faut de nouvelles méthodologies pour analyser l'efficacité des interventions sur les marchés du travail.

Copyright © Organisation internationale du Travail, 2011

Ce résumé ne constitue pas un document officiel de l'Organisation internationale du Travail. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OIT. Les désignations utilisées n'impliquent de la part de l'OIT aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières. La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part de l'OIT aucune appréciation favorable ou défavorable.

Le texte peut être librement reproduit, à condition d'en mentionner la source.

Département de la communication et de l'information publique
Bureau international du Travail
4 route des Morillons, 1211 Genève 22, Suisse
Pour plus d'information, visitez notre site web www.ilo.org

